

# AVIS

Réf. : AT.18.39.AV

Date d'approbation : 25/05/2018

## Site à réaménager n°SAR/MLR68 dit « Cinéma et salle des fêtes Carrefour » à DURBUY (Barvaux-sur-Ourthe) – Arrêté provisoire

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

#### Avis

- *Référence légale :* Art. 169 du CWATUP
- *Date de réception du dossier :* 9/05/2018
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

#### Projet :

- *Localisation :* Grand-Rue à Barvaux-sur-Ourthe
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat

#### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise à démolir les bâtiments existants et intégrer la parcelle dans un plus vaste projet d'aménagement du quartier, avec création d'une voirie publique

**AVIS**

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/MLR68 dit « Cinéma et salle des fêtes Carrefour » à DURBUY.

Au vu de l'état du site, le Pôle estime qu'un périmètre de site à réaménager peut être inscrit à cet endroit et ce en vue de la démolition des bâtiments existants. Il estime également que le périmètre est cohérent vu qu'il reprend l'entièreté de la parcelle cadastrale visée.

Le Pôle regrette toutefois la faiblesse de la justification de l'utilisation de la procédure « Site à réaménager » pour réaffecter ce site.

Il relève également que le dossier ne permet pas d'appréhender clairement la manière dont le site visé par le périmètre va participer à la restructuration du réseau de mobilité dans le centre de Barvaux et donc à sa redynamisation, objectifs repris succinctement dans la fiche signalétique jointe au dossier. Le Pôle demande donc que le dossier soit complété en ce sens.



Samuël SAELENS  
Président